

Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?

Synthèse longue

Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps, UVSQ, UMR 8085

Elisa ABASSI, Doctorante, Cresppa - GTM, accueil INED

Pascale BREUGNOT, Directrice Formations supérieures et professionnelles ETSUP, Université Paris Nanterre, EA 1589

Claire GANNE, Maîtresse de conférences, CREF, Université Paris Nanterre, EA1589

Cécile GIRAULT, Ingénieure d'études, convention OCIRP

Lucy MARQUET, Maîtresse de conférences, Clersé, Université de Lille 1, UMR 8019

Table des matières

Entre 18 et 31% des jeunes orphelins en protection de l'enfance selon les populations observées **iii**

- Une sur-représentation forte mais peu visible des orphelins parmi les jeunes placésiv
- Une nouvelle population en protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers v
- Une sous-déclaration de l'orphelinagevi

Quelles sont les caractéristiques des familles d'orphelins placés ? **vii**

- Les causes du décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfantsvii
- Une fratrie nombreuse qui engendre un grand nombre d'orphelins viii
- Les liens avec le parent vivant lorsqu'ils sont encore placés viii

L'entourage des orphelins placés ne se limite pas à la famille nucléaire **ix**

- Les personnes ayant occupé un rôle parentalix
- L'importance de la cohabitation avec les figures parentalesix

Le parcours des jeunes placés **X**

- Un parcours de placement différent selon le sexe du parent décédé X
- Le vécu des orphelins quant à l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions xii
- Une prise en charge par les professionnels au regard du décès xiii

Les conditions de sortie dépendent avant tout de l'entourage mobilisable **xiv**

- Le réseau de proches sur qui compter au moment de la sortie de placementxiv
- La difficulté de se sentir reconnu (compter pour) xv
- L'entourage mobilisé à la sortie du placement xv
- Une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale xvi
- Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement xvii

Les conditions de sortie dépendent aussi de leur niveau d'étude **xvii**

- Des parcours scolaires retardés comme pour tous les jeunes placés xviii
- Les effets pervers d'une meilleure la scolarité pour ceux qui poursuivent en CJM xviii
- Au final, une situation d'activité en demi-teinte lorsque les liens sont maintenus xviii

Quelques pistes de travail ou de réflexion pour améliorer la prise en charge de l'orphelinage des enfants placés. **XX**

Les orphelins en protection de l'enfance sont très peu visibles alors qu'ils représentent entre 18% et 31% d'orphelins d'au moins un parent parmi les enfants placés. L'arrivée relativement récente des mineurs isolés étrangers, orphelins pour moitié, entraîne une augmentation de ce phénomène qui tendait à diminuer au cours des dernières décennies.

Ce rapport a pour objectif de mieux connaître les parcours et les conditions de vie des jeunes en protection de l'enfance et plus particulièrement des orphelins placés. Les analyses reposent sur deux études réalisées à 5 ans d'intervalle. La première, Elapdossiers, une étude rétrospective à partir de dossiers archivés de l'Aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants permet de retracer les trajectoires de prise en charge de 809 jeunes placés au milieu des années 80. La seconde l'enquête longitudinale ELAP interroge directement 1622 jeunes encore placés à 17-20 ans et nés entre 1993 et 1996 et suit une partie d'entre eux dans le temps. Une seconde vague a été réalisée auprès de 756 jeunes 18 mois plus tard et deux autres vagues qualitatives ont permis de suivre plus d'une centaine de jeunes, dont une quarantaine d'orphelins. La question de l'orphelinage dans le placement est ainsi analysée au travers des témoignages des jeunes placés.

Plusieurs thématiques sont abordées afin de mieux comprendre les enjeux de la prise en charge des orphelins par la protection de l'enfance : les portraits de famille se distinguent nettement selon l'origine de migration des enfants protégés et les parcours de prise en charge répondent à ces mêmes logiques. Ainsi, pour les jeunes nés en France, seulement un tiers des orphelins de mère ont encore des liens avec leur père, la plupart des jeunes sont donc des orphelins « isolés ». À l'inverse, les trois quarts des orphelins de père gardent des liens avec leur mère, mais les situations sociales au sein de familles complexes nécessiteraient un accompagnement social et éducatif soutenu et un réel travail sur les liens entre mère et enfant. L'entourage de ces jeunes est ainsi caractérisé par des liens forts avec la mère, mais des liens réduits avec l'entourage familial élargi, mettant encore plus de poids sur la situation précarisée de ces mères où le soutien social et éducatif est primordial. L'entourage familial élargi est ou a été présent dans la vie des jeunes, soit durant une période temporaire de mise à l'abri avant que l'Aide sociale à l'enfance ne prenne le relais, soit dans le cadre d'une mesure qui confie le jeune à un « tiers digne de confiance ». Cette cohabitation même temporaire est primordiale, car elle permet un maintien des liens et évite de creuser l'isolement de ces jeunes. Pour les jeunes nés à l'étranger, malgré des liens parfois maintenus avec les parents survivants, c'est l'isolement sur le sol français qui sera le facteur clé de leur prise en charge, au risque parfois de se démunir de ressources favorables au mieux-être des jeunes. En effet, quelle que soit l'origine migratoire, les jeunes orphelins témoignent de la nécessité de pouvoir partager leurs souvenirs et ressentis avec d'autres membres de la famille.

Enfin, les conditions de sortie des jeunes dépendent avant tout des liens et de l'entourage mobilisable, tant dans la famille élargie, que les nouveaux liens construits au fil des années. Ceux-ci étant primordiaux pour leur situation résidentielle de court terme après la sortie. Mais ce rapport met aussi en évidence les effets pervers d'une logique d'un prolongement de l'aide aux jeunes majeurs sous condition d'isolement, laissant à la charge des tiers dignes de confiance, des mères encore présentes ou bien encore des frères et sœurs le poids de la sortie de placement. Et c'est au final, l'absence d'entourage parental qui mécaniquement va permettre aux jeunes de poursuivre un peu plus leurs études, dans la mesure où ils sont plus favorablement perçus comme nécessitant une prolongation de l'aide aux jeunes majeurs.

MOT-CLE : *orphelin, placement, protection de l'enfance, entourage familial, sortie de placement, mineurs isolés étrangers*

1. Entre 18 et 31% des jeunes orphelins en protection de l'enfance selon les populations observées

- *Une sur-représentation forte mais peu visible des orphelins parmi les jeunes placés*

Parmi les jeunes placés par la protection de l'enfance entre 18 et 31% des jeunes sont orphelins d'au moins un parent (Elapdossier, ELAPV1-V4). C'est une proportion nettement supérieure à la population générale que nous présentons en détail dans ce rapport. En France, 5% des jeunes de moins de 18 ans et 7% des moins de 20 ans sont orphelins d'au moins un parent (Flammant, 2018). La prise en charge des orphelins en protection de l'enfance reste marginale, selon une étude précédente, elle concernait un quart des orphelins doubles, 6% des orphelins de mère et 4% des orphelins de père (Blanpain, 2008), mais elle n'était appréhendée qu'au travers des placements en établissement, les autres formes d'accueil dont les familles d'accueil n'étant pas prises en compte dans cette étude. Généralement le décès d'un parent entraîne le ménage à vivre en monoparentalité, la remise en couple après un décès étant rare (Blanpain, 2008).

Il n'existe pas de statistiques nationales permettant de repérer les orphelins parmi les enfants pris en charge en protection de l'enfance ou placés. Les seules statistiques concernent la part d'orphelins parmi les pupilles de l'Etat. Elle est de 9,5% de l'ensemble des mineurs admis au titre de pupilles de l'Etat (ONED, 2013). Toutefois rapportés à l'ensemble des enfants placés à une date donnée, les orphelins repérables ne représenteraient que 0,2%. La mesure de pupille de l'Etat est devenue au fil des années une mesure très marginale en protection de l'enfance, car elle nécessite l'absence totale de responsables légaux. Deux études réalisées sur des générations et cohortes différentes permettent de connaître l'ordre de grandeur de l'orphelinage des enfants placés en France (voir encadré).

Selon les sources d'observation et la période observée, la proportion d'orphelins parmi les jeunes pris en charge en protection de l'enfance varie du simple au double. Cette proportion est toutefois nettement supérieure au taux d'orphelinage des moins de 20 ans en France. Les orphelins représentent entre 18% et 31% des enfants pris en charge : dans Elapdossiers, 18% des jeunes ayant connu au moins un placement au cours de leur enfance et/ou adolescence sont orphelins d'au moins un parent, dont 2% orphelins des deux parents ; dans Elap V1, lorsque l'on interroge les jeunes placés à 17-20 ans, la proportion d'orphelins a presque doublé puisque 31% d'entre eux se disent orphelins d'au moins un parent, dont 8% orphelins double (ELAP1622_V1).

Présentation des enquêtes mobilisées

La première étude (ELAPdossiers) a été réalisée à partir d'un recueil de données des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance et des Tribunaux pour enfants rattachés dans deux départements, d'une génération d'enfants nés au milieu des années 80 et ayant connu au moins une mesure de placement au cours de leur enfance et/ou adolescence. La trajectoire de prise en charge a été reconstituée par la méthode biographique. 18% de la génération observée étaient orphelins d'au moins un parent (8% orphelins de mère ; 8% orphelins de père ; 2% orphelins double).

La deuxième étude – ELAP - Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement - a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des jeunes au moment de la fin de prise en charge – un peu avant et un peu après la sortie de placement. Nous avons travaillé sur un échantillon représentatif de tous les jeunes qui avaient entre 17 et 20 ans en première vague d'enquête et qui étaient pris en charge dans le cadre d'un placement (Frechon, Marquet, 2016) au sein de 7 départements (Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine), représentant 27% des jeunes de 17 à 20 ans pris en charge en France. Elle s'est réalisée en quatre vagues : 1622 jeunes ont répondu au questionnaire de la première vague (ELAP1622_V1) entre 2013 et 2014, 18 plus tard, une seconde vague d'enquête (ELAP756_V2) a été réalisée sur un échantillon plus restreint de 756 jeunes. Deux groupes d'âge ont été retenus : les 17 ans et les 19,5 à 21 ans en première vague. Les jeunes de 17 ans, 18 mois plus tard étaient soit sortis, soit ils poursuivaient en contrat jeune majeur. Les plus âgés (19,5 à 21 ans) étaient eux tous sortis en seconde vague. Deux vagues d'entretiens qualitatifs ont ensuite été réalisées à un an d'intervalle (ELAPQuali_V3 en 2016-17 et ELAPQuali_V4 en 2018-19) auprès d'une centaine de jeunes ayant répondu aux deux questionnaires. Ces entretiens sont effectués par une dizaine de chercheurs, tous spécialisés en protection de l'enfance. La dernière vague ELAPQuali_V4 a fait l'objet d'une attention particulière sur la thématique des orphelins placés.

- *Une nouvelle population en protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers*

Pour plusieurs raisons, liées aux âges et aux départements observés, mais aussi au nouveau contexte des publics accueillis en protection de l'enfance, les jeunes qui ont passé une partie de leur enfance dans un pays étranger, avant d'arriver en France, représentent 47% des 17-20 ans placés en Île-de-France et dans le Nord et Pas-de-Calais en 2013-14. Ils étaient seulement 19% des jeunes de la cohorte dans l'étude ELAPdossiers. Une différence qui s'explique principalement par la forte augmentation ces dernières années de l'accueil de mineurs isolés étrangers (MIE) parmi les jeunes placés, surtout à ces âges. Ainsi, 32% des jeunes de 17-20 ans placés sont arrivés seuls et 15% sont arrivés accompagnés. Les jeunes nés à l'étranger sont particulièrement touchés par le décès d'au moins un parent, notamment le décès du père.

Proportion de jeunes orphelins selon les sources de données et l'origine de naissance

% en colonne	Elapdossier (2009)			Elap 1622-V1 (2013-14)				
	Nés en France	Nés à l'étranger	Total	Nés en France	Nés à l'étranger			Total
					Migr. Accompagnée	Migration isolée	Total nés à l'étranger	
Part d'orphelin	17	23	18	23	26	47	41	31
<i>Orphelin de mère</i>	8	11	8	9	7	8	8	9
<i>Orphelin de père</i>	7	8	8	10	11	23	19	14
<i>Orphelin de père et mère</i>	2	4	2	3	8	17	14	8
% en ligne	81	19	100	53	15	32	47	100

Comparaison entre ELAPdossiers et ELAP 1622_V1

Nous différencierons tout au long de cet écrit, les orphelins nés en France des orphelins nés dans un pays étranger. La distinction entre les migrations isolées et les migrations accompagnées ne sera développée que lorsqu'elle présente des différences significatives, notamment pour les parcours de prise en charge. En effet, même si la part d'orphelins des migrants accompagnés se rapproche de celle des jeunes nés en France, leur histoire familiale en cas d'orphelinage se rapproche davantage de celle de migrants isolés. Originaires des mêmes pays, la migration accompagnée se réalise en effet soit avec le parent survivant soit dans le cadre d'un confiage à l'entourage élargi, et le parent est principalement décédé dans le pays d'origine. Par ailleurs, les effectifs en seconde vague d'enquête deviennent trop petits pour permettre des comparaisons solides.

- *Une sous-déclaration de l'orphelinage*

Réinterroger les jeunes à plusieurs reprises dans l'étude longitudinale permet d'affiner certains résultats, mais contribue aussi à montrer les limites d'une connaissance parfaite du taux d'orphelinage des enfants placés. Ainsi, quantifier l'orphelinage entraîne nécessairement une sous-évaluation des décès des parents, mais plus encore du décès du père.

D'une part, *pour les jeunes nés en France*, l'absence prolongée d'un parent et la non prise en compte du lien, réel ou symbolique, contribue à installer ce flou quant au devenir d'un de ses parents chez certains jeunes. Ceci amène plus particulièrement une sous-déclaration des orphelins de père. Les mères demeurent en effet les interlocutrices privilégiées des dispositifs de protection de l'enfance même lorsque les pères sont connus des services, les professionnels se lient ainsi davantage avec les mères initiant ou accentuant ainsi le délitement des liens du côté paternel. Ainsi dans de nombreuses situations, l'absence de renseignements sur le père est plus fréquente que celle sur les mères ; ceci résulte du fait de séparation conjugale précoce, d'une absence de reconnaissance de l'enfant, ou encore d'une absence depuis de nombreuses années.

D'autre part, l'organisation même de la prise en charge des mineurs isolés étrangers a possiblement entraîné des jeunes à déclarer un parent comme décédé alors que leur histoire est plus compliquée. L'absence de nouvelles, la perte de contact avec les parents suite à la migration entraîne probablement une sous-déclaration des décès des parents.

2. Quelles sont les caractéristiques des familles d'orphelins placés ?

- *Les causes du décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfants*

Expliquer les causes de décès à partir d'entretiens auprès des jeunes, c'est entendre leur propre interprétation, ce qu'ils en ont compris, ce qui leur a été rapporté ou transmis. La plus grande distinction observable est cette différence factuelle entre des décès causés par un facteur exogène et les décès causés par des facteurs endogènes. Cette distinction est très marquée par l'origine migratoire du jeune (France/Étranger) et a nécessairement des conséquences sur l'image que les orphelins portent sur la personne défunte et sur leur construction avec cette histoire.

Ainsi, *pour les jeunes nés en France*, il s'agit principalement de décès causés par des facteurs endogènes. Nous avons pu repérer des décès liés à la précarité des situations familiales et sociales ; des décès liés à des dépressions ou maladies au sein d'une structure familiale complexe qui engendre une redéfinition des liens avec les membres de la parentalité élargie ; ou encore des décès sous fond de violences conjugales et d'addictions, de comportements marginaux. Ainsi, le décès d'un parent intervient dans un continuum de problèmes sociaux et économiques. C'est davantage ce cumul des difficultés qui est traité dans son ensemble par les professionnels de l'enfance plutôt que le décès d'un proche en tant que tel. Dans de nombreuses situations, les jeunes ont le sentiment que les adultes (aussi bien les membres de la famille que des professionnels) leur ont caché les véritables causes du décès ou bien les ont mal informés. Ils vivent ainsi avec une « version officielle » en parallèle de leurs propres interprétations et questionnements ; difficile pour eux, dans ce cas de faire un travail de deuil.

Pour les jeunes nés à l'étranger, il s'agit principalement de décès causés par des facteurs exogènes à la famille et au défunt. D'une part, nous retrouvons principalement des jeunes qui ont fui des pays considérés comme dangereux (situations de guerre ou de conflit), soit à la suite du décès d'un ou des deux parents, soit en laissant une partie de leur famille sans connaître leur devenir ; d'autre part, des jeunes partis du pays, orphelins en raison des mauvaises conditions sanitaires et de développement. On peut ainsi distinguer les parents décédés dans des zones de conflits ou de persécution et les parents décédés dans des pays dont les conditions sanitaires sont très dégradées et l'espérance de vie encore très basse.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

- *Une fratrie nombreuse qui engendre un grand nombre d'orphelins*

Les familles dont sont issus les jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance divergent nettement selon leur origine migratoire.

Les jeunes nés en France et accueillis en protection de l'enfance sont issus de fratries très nombreuses, même pour les jeunes orphelins : plus d'un tiers a au moins 5 frères et sœurs, et la moitié d'entre eux ont au moins 4 frères et sœurs. D'ailleurs la taille de la fratrie est sensiblement la même que pour les autres jeunes nés en France et pris en charge entre 17 et 20 ans (ELAPV1_2013-14).

À l'inverse, *les jeunes nés à l'étranger* sont plutôt issus de milieux sociaux moins défavorisés que le reste de la population, même si leurs conditions de vie dans les pays d'origine sont sans commune mesure avec celles que les jeunes vivent en France. La taille de la fratrie est plus réduite alors que les taux de natalité des pays d'origine sont plus élevés. 20% des orphelins nés à l'étranger ont déclaré au moins 4 frères et sœurs. Les migrations sont souvent un choix familial et envisageable uniquement pour les familles les plus dotées socialement et dont le nombre d'enfants ne vient pas grever le projet migratoire.

À noter que les orphelins de mère et les orphelins double, quel que soit le pays de naissance, sont moins nombreux à avoir une fratrie. Lorsqu'ils en ont une, ils sont moins nombreux à être en lien avec leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) que les orphelins de père et les non-orphelins.

- *Les liens avec le parent vivant lorsqu'ils sont encore placés*

Au sein de la population des jeunes ayant connu un placement, l'absence totale de lien avec les parents est très fortement marquée. L'entourage de ces jeunes est particulièrement affaibli par le fait que les parents ne font plus du tout partie de leur univers : soit parce que le parent est inconnu (ce qui est plus le cas des pères que des mères), soit parce qu'ils sont sans lien au point de ne pas savoir où sont leur père et/ou leur mère, soit parce que le ou les parents sont décédés. Pourtant ces liens sont primordiaux, car ce parent constitue une ressource mobilisable à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance.

Qu'ils soient nés en France métropolitaine ou non, le maintien du lien passe principalement du côté maternel pour tous les jeunes. En effet, les non-orphelins sont plus souvent en contact avec une mère qu'avec un père. Pour les orphelins d'un parent, cette tendance impacte plus drastiquement le délitement des liens parentaux : les orphelins de mère sont moins souvent en contact avec leur père que ne le sont les orphelins de père avec leur mère.

Ainsi, *pour les jeunes nés en France*, 79% des orphelins de père ont maintenu des liens avec leur mère ; 48% des orphelins de mère ont maintenu des liens avec leur père.

Pour les jeunes nés à l'étranger, 74% des orphelins de père ont maintenu des liens avec leur mère ; 46% des orphelins de mère ont maintenu des liens avec leur père.

3. L'entourage des orphelins placés ne se limite pas à la famille nucléaire

Peu de recherches ont visé à approfondir la connaissance de l'entourage familial des jeunes pris en charge en protection de l'enfance. Elap apporte des données innovantes sur le rôle de la parenté élargie, notamment les liens avunculaires, dans les dynamiques familiales et les trajectoires des jeunes pris en charge en protection de l'enfance.

- *Les personnes ayant occupé un rôle parental*

Les orphelins de mère et les orphelins double déclarent plus souvent au moins une autre personne que les parents ayant eu des fonctions parentales, par rapport aux non-orphelins. Ces différences sont d'ailleurs plus marquées pour les jeunes nés à l'étranger. Ces figures parentales sont issues de deux grandes sphères relationnelles : la famille de naissance en dehors des parents et les professionnels de l'ASE.

- *Pour les jeunes nés en France*, les 3/4 des jeunes placés ont cité au moins une personne qui a joué un rôle de parent, un peu plus parmi les orphelins simples (78%) et double (83%). Si ce sont surtout les jeunes nés en France qui considèrent les professionnels comme figure parentale, c'est en raison du fait que beaucoup d'entre eux ont connu un placement en famille d'accueil, placement souvent long et stable. Celles-ci sont plus souvent citées. Mais nous pouvons nous rendre compte de l'importance des liens élargis aux autres membres de la parenté qui restent pourtant encore à l'heure actuelle peu pris en compte dans les pratiques des professionnels lorsqu'une suppléance familiale est nécessaire, et invisibles dans les débats publics. En effet, un tiers des jeunes considère un membre de la famille élargie comme ayant eu des fonctions parentales. Les rôles parentaux se répartissent de manière équivalente entre les grands-parents et les oncles et tantes (11%). Les orphelins ont d'ailleurs davantage un frère ou une sœur comme une figure parentale que ceux n'ayant pas connu le décès d'un parent (12% vs 6%).

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, les professionnels de l'ASE sont rarement considérés comme des figures parentales, certainement du fait de leur arrivée tardive dans le dispositif de protection de l'enfance. En revanche, lorsque la mère est décédée, l'entourage élargi est présent dans plus de la moitié des situations. Les oncles et tantes sont les plus fréquemment cités (22%), suivis de loin par des grands-parents ou d'autres personnes de la parenté.

- *L'importance de la cohabitation avec les figures parentales*

Sur l'ensemble des jeunes (nés en France métropolitaine et nés à l'étranger), un tiers des orphelins double et des orphelins de mère conservent des liens avec une figure parentale dans leur entourage familial, contre un quart des orphelins de père et des non-orphelins. Les dynamiques du réseau familial élargi s'expriment principalement à travers l'expérience importante du partage d'un foyer commun, en amont du placement. Cette cohabitation est plus fréquente pour les orphelins de mère (simple ou double).

- *Pour les jeunes nés en France*, les situations de cohabitation avec un proche de l'entourage familial sont bien plus présentes pour les orphelins de mère (1/3) que pour les orphelins de père (1/5). Cette cohabitation révèle certainement une mobilisation informelle de l'entourage familial en amont de la prise en charge institutionnelle, incarnant, même temporairement, un rôle protecteur lors des situations critiques (hospitalisation du parent ou pour éloigner l'enfant confronté à la maladie du parent du domicile familial) en attente d'une prise en charge institutionnelle au moment du décès du parent.

Dans les situations où les enfants étaient confiés à un proche vivant sur le territoire français, il est possible que des difficultés sociales, économiques, juridiques ou des problèmes familiaux plus globaux aient pu aboutir à une prise en charge institutionnelle de l'enfant. Les orphelins ne sont donc pas nécessairement en rupture avec leur famille d'origine. Il faut néanmoins souligner que le recours à un tiers digne de confiance est une possibilité très rarement et inégalement utilisée par les politiques départementales, même si cette forme d'accueil est plus fréquente en cas de décès de la mère. La famille élargie vient alors jouer un rôle de substitution parentale.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, ces cohabitations ont pu intervenir plus longuement dans les pays d'origine sous la forme de confiage. En effet, ces jeunes sont majoritairement originaires de pays africains dépourvus de système de protection de l'enfance comparable aux services français ; le *fosterage* temporaire ou de longue durée y est une pratique répandue, notamment en Afrique de l'Ouest, et peut également se poursuivre en situation de migration. Ainsi, la moitié des orphelins de mère et des orphelins doubles ont vécu avec une figure parentale (31% des orphelins simples de père). Dans certains cas, c'est le décès du référent parental qui a pu contraindre au placement ou à la mobilité internationale tout en venant réactiver des douleurs de séparation.

4. Le parcours des jeunes placés

Les deux sources de données ont permis de mieux comprendre ce qu'il se jouait dans les rouages des parcours de protection de l'enfance des jeunes orphelins. L'étude sur dossier a eu l'avantage de repérer à quel moment le décès avait lieu au cours du parcours de protection, ainsi que les motifs de placement que nous n'avons pas dans l'étude ELAPV1-V2. En revanche, cette dernière étude nous a permis de dépasser l'analyse des données administratives, le témoignage des jeunes est venu compléter le recueil de données par l'apport de leur discours sur leur situation. Tous les résultats sur les parcours de placements s'appuient aussi sur la collecte longitudinale de données administratives (âge, sexe, type d'hébergement, localisation géographique du placement) qui a été réalisée en parallèle de l'étude auprès des jeunes entre 2013 et 2018 (ELAPsuivipassif).

- *Un parcours de placement différent selon le sexe du parent décédé*

Les enseignements retenus quant à la complexité des formes familiales des jeunes placés et les ruptures parentales auxquelles ils sont confrontés sont à prendre en compte dans les trajectoires de prise en charge. À partir d'ELAPV1, nous avons analysé les trajectoires de prise en charge en distinguant les orphelins simples ayant gardé un lien avec le second parent (le plus souvent la mère) des orphelins

double ou orphelins sans lien avec le second parent. Parmi les 31% d'orphelins, 15% ont gardé un lien avec le second parent et 16% sont des orphelins totalement isolés lorsqu'ils atteignent 17 à 20 ans (soit orphelin double, soit sans contact avec le second parent).

- *Pour les jeunes nés en France*, les motifs d'entrée en placement sont sensiblement les mêmes pour les enfants orphelins que les non-orphelins. Quelques différences sont plus marquantes pour les orphelins de mère qui traduisent une entrée en prise en charge liée à l'isolement de l'enfant, dans un contexte de monoparentalité qui précédait le décès (hospitalisation de la mère, enfant isolé). Par ailleurs, les orphelins sont moins souvent placés pour des raisons liées à des problèmes de comportement en comparaison avec les autres jeunes de la cohorte née au milieu des années 80.

La protection de l'enfance arrive généralement plus tardivement après le décès d'un père que d'une mère. En effet, le début de la prise en charge précède ou est concomitant au décès de la mère dans 60% des situations (contre 46% dans le cas du décès d'un père). Lorsque le père décède, une mesure en milieu ouvert permet de soutenir l'éducation du ou des enfants dans son milieu familial, avec sa mère. En revanche, lors d'un décès de la mère, l'accompagnement éducatif au domicile est plus bref et débouche rapidement sur un placement. Dans l'étude ELAPdossiers, la prise en charge par un tiers digne de confiance est plus fréquente pour les orphelins de mère, ce qui induisait un effet pervers : la sortie plus précoce de l'ASE, sans Contrat jeune majeur¹. Cette mesure est plus ou moins développée selon les politiques départementales et se retrouvait de manière trop marginale, dans la population d'ELAPV1 pour mettre en exergue des tendances selon la situation d'orphelinage des jeunes.

Trois profils de parcours se dessinent pour les jeunes orphelins proches de la sortie de prise en charge en 2013-2014 :

- *Pour les jeunes nés en France métropolitaine dont au moins la mère est décédée*, le lien étant plus souvent maintenu avec la mère qu'avec le père, les orphelins dont la mère est décédée sont plus souvent totalement isolés. À 17 ans, 2/3 n'ont plus de lien avec leur père. Ils ont connu plus tôt leur premier placement, près de la moitié avant leur entrée au primaire, 82% ont été placés au moins une fois en famille d'accueil et 63% vivent encore dans ce type de placement à la veille de la majorité. Malgré cette rupture des liens parentaux, 40% seulement ont été concernés par une mesure organisant l'exercice de l'autorité parentale que ce soit une délégation partielle ou totale, ou une reconnaissance comme pupille, ou une tutelle. Les orphelins de mère poursuivent en très grande majorité en contrat jeune majeur et restent protégés plus longtemps que les autres (sauf lorsqu'ils ont été confiés à un tiers digne de confiance). Juste avant la sortie, près de la moitié vivent dans un hébergement de type « familial », environ 30% en hébergement de type « autonome » et 20% en hébergement de type « collectif ».

- *Les jeunes nés en France métropolitaine dont le père est décédé* entrent plus tardivement que les orphelins de mère en placement, vers 9 ans et demi en moyenne (versus 7,5 ans lorsque la mère est décédée) et que les non-orphelins. 73% sont toujours en lien avec leur mère à 17 ans, ils ont en conséquence moins souvent été concernés par une mesure de transfert de l'autorité parentale : 15%. Comme les orphelins de mère et les non-orphelins, ils ont en majorité été placés au moins une fois en hébergement de type familial. À la veille de la majorité, ils ne sont plus que 40% à vivre en famille d'accueil

¹ Le Contrat jeune majeur est une mesure qui permet de prendre en charge les jeunes au-delà de la majorité (et au maximum jusqu'à leur 21^{ème} anniversaire. Elle fait généralement suite à une mesure de protection au cours de la minorité.

c'est-à-dire moins que les orphelins de mère et aussi moins que l'ensemble des jeunes d'Elap (la moitié des jeunes nés en métropole vivant en famille d'accueil à 17 ans). Par rapport à l'ensemble des jeunes placés, les jeunes orphelins de père connaissent une plus grande diversité de mode d'hébergement à 17 ans : 35% en collectif, 16% sont en hébergement dit « autonome », 6% en lieux de vie. Ils ont été placés plus tard et pourtant ils ont connu autant de lieux de placement durant la minorité que les orphelins de mère. Plus de la moitié ont connu des orientations de placement non désirées, ils déclarent notamment plus souvent avoir dû rester dans un lieu qu'ils souhaitaient quitter. Nous avons vu que les jeunes qui maintiennent des liens avec au moins un autre parent poursuivent moins en contrat jeune majeur et pour ceux qui y accèdent, y restent moins longtemps. Les orphelins de père qui en majorité sont encore en lien avec leur mère, sont ainsi plus nombreux à sortir précocement de prise en charge et pour ceux qui accèdent à un CJM y restent en effet moins longtemps que les non-orphelins. Ceux qui terminent leur prise en charge après la majorité connaissent en proportion les mêmes types d'hébergement que les orphelins de mère. Par contre, ceux sortis précocement étaient un peu plus nombreux en hébergement collectif ou de type « autonome ».

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, la spécificité de leur prise en charge résulte plus de leur arrivée tardive en placement que de leur situation d'orphelinage. Cette arrivée tardive les amène à être accueillis surtout en foyer ou en hébergement dit « autonome » (appartements gérés par des associations, foyer jeune travailleur, appartement privé, hôtel) et très peu en famille d'accueil. Il n'y a pas de réelle distinction entre la prise en charge des orphelins et des autres, car c'est leur statut d'absence d'autorité parentale sur le sol français qui joue davantage que l'absence par l'orphelinage pour les MIE. Par ailleurs, les jeunes en migration accompagnée et orphelins entrent plus tardivement que les non-orphelins, ce qui va les amener à être pris en charge dans les mêmes types de placement que les MIE. 36% des jeunes nés à l'étranger ont connu au moins une mesure de tutelle, qui permet le transfert de l'exercice de l'autorité parentale directement aux services de l'ASE. Les jeunes n'ayant plus de lien avec leur parent et en particulier les orphelins sont davantage concernés (57%), mais cela est loin d'être systématique. En effet, plus l'arrivée dans le système de protection est tardive moins la mise en place d'une telle mesure aura lieu. À la majorité, les jeunes nés à l'étranger poursuivent en grande majorité en contrat jeune majeur et lorsqu'ils sont orphelins poursuivent plus longuement leur prise en charge.

- *Le vécu des orphelins quant à l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions*

Qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, le vécu des jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance présente des spécificités qui soulèvent la question de l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions.

- *Pour les jeunes nés en France*, lorsque le jeune était déjà placé et avait peu de lien avec ses parents, l'orphelinage n'est pas vécu sur le mode du deuil ou de la perte. Au contraire, le fait d'avoir peu connu leurs parents d'origine qui présentaient de grandes difficultés sociales et d'avoir été pris en charge par le dispositif de protection de l'enfance est vécu comme une "chance", leur ayant permis de vivre une vie meilleure. Le discours des jeunes ayant mieux connu leurs parents, ayant vécu et entretenu des liens avec eux avant le décès, y compris lorsque les parents présentaient le même type de difficultés, est

totallement différent. Leur vécu est marqué par un sentiment de perte et d'isolement, par une nécessité de s'en sortir tout seul, de n'avoir personne derrière, et ce d'autant plus pour les orphelins de mère. Néanmoins on retrouve également un sentiment d'ambivalence lié au climat de violence fréquemment vécu au sein de leur famille, notamment lorsque le défunt était aussi l'auteur de violence. Ces situations mettent en exergue la complexité de l'accompagnement de ces deuils singuliers, qui surviennent dans des contextes familiaux difficiles. Plus cette ambivalence est forte, plus les affects négatifs seront refoulés et s'exprimeront de manière détournée, par des dépressions, des comportements de provocation, ou des conduites agressives à l'égard de l'entourage (Cordier, 2007). Cela souligne donc l'enjeu de l'accompagnement de ces deuils spécifiques.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, le vécu du décès des parents s'inscrit pour certains dans un contexte de guerre ou de persécution qui provoque généralement le début du parcours migratoire de façon soudaine. Ces jeunes vivent alors un double isolement lié à la perte violente de leur parent et à l'éloignement du reste de leur famille. Certains jeunes nous ont fait part de vécus post-traumatiques encore très actuels, même une fois sortis de placement. D'autres jeunes ont été confiés dans leur entourage familial avant de débiter leur migration, celle-ci entraîne de nouvelles ruptures dans un parcours déjà douloureux. Toutefois, les liens antérieurs avec les parents décédés semblent moins problématiques que pour les jeunes orphelins nés en France, les causes de décès étant différentes.

Les circonstances entourant le décès ou son annonce peuvent dans certaines situations générer de grandes souffrances, et dans tous les cas rendent ces jeunes particulièrement vulnérables et sans protection, en particulier pour les orphelins doubles.

- *Une prise en charge par les professionnels au regard du décès*

Il nous a été difficile d'évaluer ce qui avait été réellement proposé aux jeunes orphelins dans le cadre de la prise en charge en protection de l'enfance. Ce n'est qu'au travers de la question « au cours des 12 derniers mois avez-vous consulté un médecin pour un problème de santé psychologique », qui leur avait été posée lorsqu'ils étaient âgés entre 17 et 20 ans et encore placés, que nous pouvons approcher les prises en charge par la protection de l'enfance de la détresse psychologique des jeunes. Ainsi, 30% d'entre eux ont consulté pour un problème psychologique dans les 12 derniers mois. Les jeunes nés en France ou ayant connu une migration accompagnée semblent un peu plus concernés par cette aide que les jeunes isolés étrangers, qui pourtant sont plus fréquemment orphelins. Les filles consultent plus que les garçons (34% vs 26%). En revanche, cette pratique dépend aussi des politiques départementales, ainsi les jeunes pris en charge par les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont « toutes choses égales par ailleurs » deux fois moins de chance d'être pris en charge que les jeunes d'Ile-de-France. Au final, les prises en charge psychologiques sont plus fréquentes lorsque le jeune (orphelin ou non) n'a plus de lien avec ses deux parents. Les discours des jeunes, quelles que soient leurs origines, expliquent facilement cette différence. En effet, on retrouve une certaine réticence à aller consulter un psychologue, préférant le soutien moral des proches, notamment celui de la famille. Le soutien psychologique viendrait alors pallier en partie l'isolement.

- *Pour les jeunes nés en France* : un suivi psychologique n'a pas toujours été proposé au jeune en cas de décès d'un parent notamment lorsque le décès arrive dans la petite enfance, lorsque la lignée familiale

est absente, ou lors de parcours longs en famille d'accueil, l'accompagnement se limitant alors à un soutien par la famille d'accueil. Parfois, le soutien d'un psychologue est simplement mis à disposition des jeunes, bien qu'ils ne semblent pas toujours incités à y adhérer. Enfin, de nombreux jeunes nous ont fait part de l'importance de pouvoir se remémorer les souvenirs auprès de leurs proches familiaux (grands-parents, frères et sœurs, etc.), ce qui vient souligner l'importance du maintien des liens avec l'entourage. Ce soutien lorsqu'il est possible semble être privilégié par des jeunes peu familiers avec le soutien psychologique.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, la « culture » psychologique est parfois inexistante dans leur pays, et mal acceptée lorsqu'ils arrivent en France. L'importance de garder un contact même téléphonique paraît d'autant plus importante que l'absence est source d'anxiété. Néanmoins dans les cas de décès ayant entraîné des syndromes post-traumatiques importants, il paraît essentiel que les professionnels de l'ASE se rapprochent de personnels formés à ces spécificités, et que la prise en charge soit mise en place pour se pérenniser au-delà de la sortie de l'ASE.

Quelles que soient leurs origines, la résurgence de difficultés liées au deuil dans ces situations à la fois spécifiques et complexes peut réapparaître plusieurs années après la sortie. Alors, comment conduire, au sein de l'institution, un suivi thérapeutique ou de sensibilisation à un travail psychologique sans contraindre ces jeunes, tout en permettant le moment voulu qu'ils puissent ou sachent y recourir ? Mais également, comment former et sensibiliser l'ensemble des adultes en contact avec ces enfants et ces jeunes à les soutenir, à les comprendre, à accepter de parler avec eux de ces sujets qui font appel à un vécu de l'orphelinage dans des contextes familiaux ou politiques qui peuvent rendre encore plus complexes l'appréhension des réactions et des ressentis de ces orphelins ?

5. Les conditions de sortie dépendent avant tout de l'entourage mobilisable

- *Le réseau de proches sur qui compter au moment de la sortie de placement*

La grande majorité des jeunes peut s'appuyer sur au moins une sphère relationnelle. Seulement 5% des jeunes en fin de placement déclarent ne pouvoir compter sur personne. Parmi l'ensemble des jeunes placés, 58% peuvent compter sur des amis, viennent ensuite des membres de la famille de naissance (35%) et le ou la petit-e ami-e (35%), suivis des professionnels de l'ASE (1/4 des jeunes comptent sur leur famille d'accueil ; 1/4 sur un ou des éducateurs). Seul le réseau familial varie lorsque le jeune est orphelin et de façon différente selon leur origine migratoire.

Pour les jeunes nés en France, les orphelins de mère et les orphelins double sont fréquemment en rupture de lien avec leur père, cependant ils ne le sont pas davantage avec leur fratrie. De plus, les membres de la parenté élargie ayant joué un rôle parental auprès d'eux sont encore largement en lien avec les jeunes

qui sont nés en France. Ainsi 38% des orphelins de mère, 43% des orphelins de père et la moitié des orphelins double peuvent compter sur une personne de leur entourage familial.

Pour les jeunes nés à l'étranger, les orphelins de mère et les orphelins double ont une moindre tendance à pouvoir compter sur un membre de leur famille de naissance. Les orphelins nés à l'étranger n'ont plus beaucoup de liens avec leurs frère(s) et sœur(s), et sont plus souvent enfants uniques. Aussi, ils conservent moins de liens avec la parenté élargie et les figures parentales additionnelles que les jeunes nés en France. Par ailleurs, même lorsqu'il y a un maintien de lien avec ces figures parentales, ces dernières résident très rarement en France métropolitaine. Ils vivent ainsi un isolement familial plus prononcé qui a sans doute précédé la migration et/ou en a été le moteur.

À leur sortie, les jeunes ont l'injonction de s'autonomiser matériellement et financièrement... mais également relationnellement. Ainsi, les jeunes de l'ASE doivent se préparer aux grandes transitions de l'âge adulte, mais la spécificité des jeunes placés par rapport aux jeunes des mêmes âges est que ce processus vers l'âge adulte s'accompagne d'une « transition relationnelle » (Abassi, thèse) importante avec l'entourage côtoyé dans le cadre du placement, notamment avec les professionnels de l'ASE.

- *La difficulté de se sentir reconnu (compter pour)*

Compter pour quelqu'un est tout aussi crucial que de pouvoir compter sur quelqu'un. Certains jeunes souhaitent aider, ou sont parfois sollicités à la sortie pour recréer des liens distendus durant les périodes longues de placement. Mais dans toutes ces situations, on comprend que les difficultés de leur propre vécu viennent perturber leur souhait d'être reconnu comme une personne de confiance, que cela soit dans le placement ou à la sortie de l'ASE.

- *Pour les jeunes nés en France* : il s'agit surtout de refaire famille, c'est-à-dire réinterroger au moment de la sortie des liens distendus au cours du placement. Venir revivre chez sa mère, reprendre contact, tenter de recréer du lien avec une demi-sœur, c'est pouvoir prétendre que la famille compte sur eux. Seulement, ces liens de reconnaissance restent fragiles du fait de la précarité sociale des parents, par la redéfinition des places et des rôles au sein de la famille, ou par les trop longues années d'absence de contact régulier. Mais il existe aussi des situations où le jeune orphelin est reconnu (que ce soit sa volonté ou non) comme la personne qui prendra en charge les conditions de sortie des frères et sœurs plus jeunes. Souvent, l'aîné des orphelins se retrouve dans un statut de responsable familial vis-à-vis de ses cadets.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger* : Ce statut de responsable familial d'une famille à distance est particulièrement fréquent chez les jeunes migrants mandatés par la famille. Il fait – paradoxalement – partie de la charge mentale difficile à porter et à remplir lorsque leur propre situation est déjà précaire.

- *L'entourage mobilisé à la sortie du placement*

Au-delà de l'entourage qui compte pour eux, le réseau de proches sur qui ils peuvent compter à la sortie de placement peut être porteur de ressources.

L'étendue de ce réseau est peu différente selon les situations d'orphelinage. *Pour les jeunes nés en France*, la famille de naissance constitue une part importante de leur réseau de soutien, même lorsqu'ils sont orphelins. Cependant les orphelins de père et les non-orphelins sont plus nombreux à compter sur

leur mère et d'autres membres de la parenté. Même si des liens familiaux perdurent après le décès d'une mère, ces liens se concentrent sur un nombre de proches plus limité. Ce sont notamment les liens fraternels qui perdurent, liens qui sont toutefois moins mobilisables que les liens parentaux à la sortie de placement. Certains jeunes nés en France ont aussi pu créer des liens forts avec des accueillants familiaux, notamment lorsqu'ils y ont été placés pendant de longues années, certains comptent (même de manière temporaire) encore sur eux à la sortie.

Pour les jeunes nés à l'étranger, quelle que soit la situation d'orphelinage, leur cercle de proches est plus réduit, moins diversifié, et les proches familiaux sont peu présents. Dans le placement, ils se sont davantage entourés de professionnels de l'ASE et d'amis. Lorsque les professionnels de l'ASE (principalement des éducateurs) composaient le cœur de ce réseau de soutien, et constituaient souvent les seuls adultes de référence et de confiance au sein de leur environnement, l'arrêt de la prise en charge marque alors une rupture relationnelle nette, vécue difficilement par les jeunes. Les amis deviennent alors les principaux proches, mais constituent faiblement une aide ou un levier favorisant l'autonomisation à la sortie de placement.

- *Une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale*

Le moment de la sortie de placement va mettre en jeu les ressources mobilisables dans l'entourage sur un plan très concret : celui de l'hébergement et du logement. Parmi *les jeunes nés en France*, les orphelins de père et les non-orphelins mobilisent fortement leur(s) parent(s) à la sortie de placement (et donc la famille maternelle pour les orphelins de père). Ainsi, les orphelins de père et les des non-orphelins sont davantage hébergés par leur parent au moment de la sortie de placement. Les orphelins de mère ne sont jamais hébergés par leur parent, et bien moins que les autres par la famille élargie. En revanche, ils sont bien plus nombreux à être hébergés par un compagnon ou une compagne, ou par la famille de celui-ci. Or, le fait de vivre en couple réduit l'accès au contrat jeune majeur.

Pour ces jeunes, la trajectoire résidentielle et conjugale est particulièrement imbriquée. Au moment de la sortie de placement, la possibilité d'être soutenu par la famille du conjoint peut faciliter la prise de distance avec l'institution. Dans certains cas, le jeune peut « refaire famille » avec la famille du conjoint, mais dans d'autre, la situation pourra être très précaire, et le maintien de la relation amoureuse devient la condition du maintien du logement. Ces situations, qui concernent plus spécifiquement les jeunes femmes, peuvent conduire à des formes de dépendance importante à l'égard du conjoint et de sa famille.

Pour les jeunes nés à l'étranger, la dimension sexuée du décès du parent, mais également le fait d'être orphelin ou non semble moins jouer sur ces aspects : même lorsqu'ils ne sont pas orphelins, le(s) parent(s) sont très rarement mobilisables sur le territoire français. Les jeunes nés à l'étranger (qui sont plus souvent des garçons), orphelins ou non, sont plus nombreux à être locataires (59%, contre 40% pour les jeunes nés en France), ils sont moins fréquemment hébergés par des tiers (et en particulier par des membres de la famille). Ils vivent également beaucoup moins souvent en couple, et ne sont quasiment jamais hébergés par la famille du ou de la petite amie.

- *Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement*

Malgré de petits effectifs, on peut faire le constat que les orphelines ont plus fréquemment des enfants que les jeunes femmes non orphelines : 34% des 60 jeunes femmes orphelines (d'au moins un parent) sorties ont des enfants ou en attendent, contre 16% des non-orphelines. Cette surreprésentation est encore plus forte lorsqu'on regarde les orphelines doubles.

Deux situations distinctes ont été observées lors de l'enquête qualitative : une partie des jeunes femmes présente l'arrivée de l'enfant comme non prévue, elles n'envisageaient pas de relation stable avec le père de l'enfant. La grossesse survient au cours de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, que ce soit durant leur minorité ou au cours d'un contrat jeune majeur. Il s'agit de jeunes femmes qui ont connu un parcours migratoire durant leur enfance ou leur adolescence, accompagnées ou non. Celles qui acceptent de s'exprimer sur le sujet expliquent qu'elles n'ont pas avorté pour des raisons religieuses, ou en raison d'une découverte tardive de leur grossesse. Pour les autres, le désir d'enfant s'exprime différemment et s'ancre dans une envie de créer une famille, désir parfois explicitement mis en lien avec la situation d'orphelinage.

Les jeunes femmes rencontrées passent souvent par des étapes d'hébergement en institution sociale pour adultes, ou à l'hôtel. L'arrivée de l'enfant renforce pour elles l'objectif d'accéder à un logement indépendant, d'autant que la protection jeune majeur se fragilise à partir du moment où elles deviennent mères.

Malgré les difficultés rencontrées, les enquêtées évoquent quasiment toutes la transition à la parentalité comme une bifurcation positive dans leur trajectoire, qu'elle ait été choisie ou non. Elles disposent en revanche de ressources diversement mobilisables dans leur entourage pour construire leur expérience et leur pratique de la parentalité. Celles qui se sentent totalement isolées (c'est notamment le cas des orphelines doubles nées à l'étranger) perçoivent l'enfant lui-même comme leur principal soutien, ce qui interroge quant au rôle que celui-ci va jouer auprès de sa mère et à l'accompagnement du deuil qui peut être proposé. La précocité de l'entrée dans la parentalité, avec ses conséquences sur la trajectoire scolaire, professionnelle et résidentielle, se double ainsi d'une expérience subjective spécifique.

6. Les conditions de sortie dépendent aussi de leur niveau d'étude

Le bagage scolaire détermine très fortement l'accès à l'indépendance financière. Pour ces jeunes qui ont peu de soutien, entrer dans la vie adulte, nous venons de le voir, peut se faire par le soutien d'un conjoint ou l'accès à la parentalité. Mais une grande partie des jeunes sortiront de l'Aide sociale à l'enfance dans l'objectif de s'insérer professionnellement avant de franchir les autres étapes. Pour comprendre ces dynamiques, il faut revenir sur leur parcours scolaire qui a souvent été retardé et ainsi réduit quant aux ambitions de poursuite.

- *Des parcours scolaires retardés comme pour tous les jeunes placés*

En population générale, le fait d'avoir perdu un parent avant 20 ans était plus souvent que pour les autres, associé à un moindre niveau scolaire. Ici les éléments antérieurs du parcours scolaire ne peuvent être analysés que pour les jeunes ayant connu la majeure partie de leur scolarité en France. Ainsi, les jeunes orphelins non-MIE ont connu des retards scolaires importants tout au long de leur enfance et ceci dans les mêmes proportions que les autres jeunes placés : 61% ont redoublé au moins une fois et 25% ont connu des phases de déscolarisation de plus de deux mois. Alors que le décès d'un parent peut arriver à n'importe quel âge, un tiers des jeunes placés (orphelins ou non) ont redoublé avant l'entrée au collège. À titre de comparaison, seulement 17 % des jeunes du même âge ont redoublé avant le collège (Caille, 2006).

- *Les effets pervers d'une meilleure la scolarité pour ceux qui poursuivent en CJM*

À 17-20 ans, 61 % pour les jeunes placés et nés en France métropolitaine étaient scolarisés dans une formation diplômante, sans que l'on remarque de différence si le jeune est ou non orphelin. Un tiers préparait un diplôme de niveau BAC, et 19 % un diplôme de niveau CAP.

Pour les jeunes nés à l'étranger : à 17-20 ans, 78% préparaient une formation diplômante, mais à la différence des jeunes nés en France, pour eux il existe des différences selon leur situation face à l'orphelinage. En effet, les orphelins préparent davantage un CAP (54%) que les non-orphelin (40%), qui sont plus nombreux à préparer un Bac (orphelin : 20% vs non-orphelins : 32%).

À la sortie de placement, un effet lié à la prolongation plus importante des orphelins dans le dispositif de protection jeune majeur a une incidence forte sur leur niveau de diplôme. En effet, poursuivre la prise en charge en contrat jeune majeur nécessite de manière quasi systématique d'avoir un projet scolaire « réalisable » aux yeux des professionnels.

Ainsi, les jeunes n'ayant pas de liens avec leur(s) parent(s) sont aussi ceux qui ont un niveau de diplôme plus élevé, et ceci de manière très nette chez les orphelins nés en France métropolitaine : 61 % des orphelins sans lien avec leur(s) parent(s) (donc en majorité lorsque la mère est décédée) ont ou préparent un diplôme au moins équivalent au Bac, alors que ce n'est le cas que de 41 % des orphelins ayant gardé des liens avec leur parent restant.

On retrouve également cet élément chez les jeunes nés à l'étranger bien qu'il semble que ce soit surtout le fait d'être en rupture totale de lien qui joue, plus que celui d'être orphelin sans lien. C'est l'analyse qualitative qui explique davantage les différences. En effet, les jeunes orphelins arrivés comme mineurs isolés ont des origines sociales et géographiques très variées. Toutefois, lorsque la migration a été déclenchée par un évènement lié au contexte politique et sécuritaire du pays, parfois en lien avec le décès des parents, l'entourage semble avoir moins d'attentes immédiates en termes de soutien économique, comme dans le cas des jeunes « mandatés travailleurs », même si ces derniers peuvent aussi projeter l'idée d'un « avenir meilleur » par la poursuite d'étude.

- *Au final, une situation d'activité en demi-teinte lorsque les liens sont maintenus*

40% des jeunes nés en France métropolitaine sont sans formation ni emploi ; les orphelins qui ont gardé des liens avec l'autre parent – tout comme les non-orphelins dans la même situation- le sont davantage. A l'inverse, les jeunes sans lien (orphelin ou non) sont encore en formation, que celle-ci soit réalisée ou

pas par le biais de l'alternance. Cette différence s'explique principalement par le fait que les orphelins sans lien sont davantage pris en charge en contrat jeune majeur que ceux qui ont gardé des liens.

Les *jeunes nés à l'étranger* sont plus souvent en activité (en formation ou emploi). L'absence forte d'entourage aidant à cette période de la vie entraîne une nécessité de pouvoir subvenir à ses propres besoins. Toutefois, ici encore le fait d'avoir encore des liens avec des membres de sa famille même lorsque ceux-ci vivent dans un autre pays agit sur les conditions de vie des jeunes. Avoir des liens avec sa famille les amènent à être davantage pourvoyeurs financiers. Ainsi, 53 % des jeunes nés à l'étranger ayant encore des liens avec leur(s) parent(s) sont dans une activité rémunérée alors que ce n'est le cas que de 40 % des jeunes n'ayant plus de liens avec leur(s) parent(s). La dynamique est la même pour les orphelins (lorsqu'ils conservent des liens, ils sont 49% perçoivent un salaire, alors que ce n'est le cas que de 37% des orphelins sans lien.)

7. Quelques pistes de travail ou de réflexion pour améliorer la prise en charge de l'orphelinage des enfants placés.

Ce rapport nous a permis de mettre à jour à la fois l'importance de l'orphelinage parmi les enfants placés mais aussi de mieux comprendre les difficultés familiales qui amènent certains jeunes orphelins en protection de l'enfance. Ces jeunes partagent de nombreuses caractéristiques avec les autres jeunes placés.

A la vue des résultats, deux axes de recommandations se dégagent pour améliorer la prise en charge des orphelins placés : d'une part, une meilleure prise en compte de l'entourage sans fragilisation de la prise en charge institutionnelle ; de l'autre, la formation des professionnels au contact quotidien des enfants concernant le deuil et ses manifestations, afin de favoriser une prise en charge spécifique dans les cas qui le nécessitent.

Concernant la prise en compte de l'entourage, on sait que les interventions en protection de l'enfance sont toujours particulièrement centrées sur la mère, qui est, pour l'ensemble des enfants placés, l'interlocuteur privilégié des professionnels de l'ASE. Dans certaines situations, cela s'explique par le fait que le père n'a pas reconnu l'enfant, n'a jamais été présent dans la situation, ou bien lorsqu'il est l'auteur de sévices graves. Pour d'autres cas, on peut néanmoins se demander si l'institution a réellement tenté de mobiliser le père, et plus largement la lignée paternelle. Quoiqu'il en soit, dans les situations familiales complexes des jeunes pris en charge en protection de l'enfance, quand le père décède l'enfant bénéficie toujours du soutien de la mère, à l'inverse il se retrouve fréquemment sans aucun parent en cas de décès de la mère.

Lorsque la mère est décédée nous avons pu mettre en évidence le relai – même provisoire – avec la famille élargie, où des liens peuvent se maintenir. Développer les mesures de tiers digne de confiance permettrait d'accompagner cet entourage support sur du long terme. En revanche, une proposition de poursuite de l'aide en tant que jeune majeur devrait se systématiser lorsque cette mesure est mise en place, afin que le relai par l'entourage ne signifie pas un moindre accès à la protection. Ce constat vaut également pour les jeunes, et notamment les jeunes femmes, bénéficiant du soutien d'un compagnon ou de sa famille au moment de la transition à l'âge adulte, et qui accéderont moins au contrat jeune majeur.

Si le recours à l'entourage peut entraîner un affaiblissement de la protection, à l'inverse, les jeunes orphelins courent un risque si leur entourage familial est faible ou inexistant, de conformer leur projet d'avenir aux attentes des services de protection de l'enfance pour pouvoir prolonger leur placement au-delà de la majorité.

Enfin, concernant la formation des professionnels, force est de constater que malgré la fréquence très forte d'orphelin en protection de l'enfance, la prise en charge spécifique du deuil n'a pas toujours été mise en place, d'autant qu'elle peut susciter des réticences de la part des jeunes.

Ainsi, la situation d'orphelinage, en tant que telle, ne semble pas, du point de vue des jeunes, justifier en soi un accompagnement psychologique, mais davantage la nécessité d'être compris et soutenu dans ce

que l'on ressent, quelles qu'en soit les manifestations, et d'avoir la possibilité de partager ses souvenirs du parent défunt avec d'autres membres de l'entourage. C'est cette possibilité qui semble parfois faire défaut pour certains des jeunes accompagnés et notamment pour les jeunes mineurs étrangers isolés.

Dans les situations de stress post-traumatique, nous pouvons souligner qu'une prise en charge spécifique et adaptée fait défaut. Le Centre Primo Levi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée aux soins des victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur notre sol, aucun jeune ne nous ont fait part d'une prise en charge par cette association, voire d'autres services spécifiques.

Certaines pistes seraient probablement à creuser telles que : développer la connaissance de ce type d'association, avoir un réseau de psychologues extérieures à l'institution qui permettent de proposer des prises en charge adaptées et dans la durée, travailler au sein des équipes de protection de l'enfance ce nécessaire travail d'écoute, d'accueil de leur parole et de leur vécu qui a manqué ou n'était pas adapté pour nombre des jeunes rencontrés.

Ainsi, au-delà du recours à une prise en charge psychologique spécialisée et externe à l'institution, la formation des professionnels en contact direct et quotidien avec les jeunes (référents éducatifs, éducateurs exerçant en MECS et assistants familiaux) pourrait permettre aux adultes de mieux comprendre des manifestations qui peuvent parfois surprendre (absence de larme, agressivité...), ainsi que d'avoir moins de réticences à évoquer avec les jeunes le décès, ses circonstances... si celui-ci en ressent le besoin.